

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Campagne 2026 – 2027

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-Président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance,

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2026–2027 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

Parcours Alimentation : patrimoines, cultures et transition

Président·e : Isabelle HANNEQUART
Membres : Christine FERRER-KLAJMAN
Gilles TÉTART
Laura VERDELLI

Suppléants : Mathilde COLLIN
Fabienne LABELLE
Kilien STENGEL

Parcours Métiers de l'archéologie et archéomatique

Président·e : Jean-Baptiste RIGOT
Membres : Florian BARET
Marie-Pierre HORARD

Parcours Métiers du patrimoine et ingénierie culturelle

Président·e : Dino MÉLONI
Membres : Pascale CHARRON
Rémi DELEPLANCQUE
Rémi JIMENES

Parcours Renaissance

Président·e : Pascal BRIOIST
Membres : Diane CUNY
Jean SENIÉ

MENTION HUMANITÉS NUMÉRIQUES

Président·e : Elena PIERAZZO
Membres : Alberto CAMPAGNOLO
Carlos GONZALEZ GALLARDO
Clément PLANQ

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 8 janvier 2026

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-Président·e en charge de la formation



Stéphanie CARREZ